

Le 27 mars 2019

Madame, Monsieur, A la population  
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 53 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 1 Avril 2019 à 19H30**  
**A la mairie**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

**Ordre du jour :**

**A / Approbation du compte rendu n° 52 du 18 Février 2019**

**B / Délibérations**

**1- Approbation des comptes administratifs 2018**

Présentation du budget primitif, budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, donnant acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		53 802.89		6 793.57		60 596.46
Opérations de l'exercice	25 707.25	29 628.84	39 538.06	36 395.14	65 245.31	66 023.98
<b>Totaux</b>	<b>25 707.25</b>	<b>83 431.73</b>	<b>39 538.06</b>	<b>43 188.71</b>	<b>65 245.31</b>	<b>126 620.44</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>25 707.25</b>	<b>83 431.73</b>	<b>39 538.06</b>	<b>43 188.71</b>	<b>65 245.31</b>	<b>126 620.44</b>
<i>Résultats définitifs</i>		57 724.48		3 650.65		61 375.13

## BUDGET COMMUNAL

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
COMPTE ADMINISTRATIF						
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés	72 219.66			114 300.24	72 219.66	114 300.24
Opérations de l'exercice	205 256.18	639 657.43	311 794.75	404 786.87	517 050.93	1 044 444.30
<b>Totaux</b>	<b>277 475.84</b>	<b>639 657.43</b>	<b>311 794.75</b>	<b>519 087.11</b>	<b>589 270.59</b>	<b>1 158 744.54</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	24 000.00				24 000.00	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>301 475.84</b>	<b>639 657.43</b>	<b>311 794.75</b>	<b>519 087.11</b>	<b>613 270.59</b>	<b>1 158 744.54</b>
<i>Intégration de résultats</i>						
<i>Résultats définitifs</i>		338 181.59		207 292.36		545 473.95

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs 2018, des budgets cités ci-dessus.

### 2- Approbation des comptes de gestion 2018

- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2018 des budgets cités ci-dessus, établis par Madame Nouguier, receveur

### 3- Affectation des résultats

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire et la commission finance propose d'affecter le résultat comme suit,

- BUDGET ASSAINISSEMENT  
**Au compte 1068 de la section investissement : 0 €**  
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2019 : 57 724.48 €  
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2019 : 3 650.65 €
- BUDGET COMMUNE  
**Au compte 1068 de la section d'investissement : 0 €**  
Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2019 : 362 181.59 €  
Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2019 : 207 792.36 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats 2018 des budgets cités ci-dessus.

### 4- Vote des budgets primitifs 2019

Monsieur le Maire et la commission finance propose le budget **Assainissement** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement à 43 265.77 €**  
**Section d'investissement à 87 705.25 €**

Monsieur le Maire et la commission finance propose le budget primitif **Communal** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement à 587 904.36 €**  
**Section d'investissement à 1 633 735.95 €**

Les Conseillers Municipaux sont appelés à voter les différents budgets primitifs 2019, cités ci-dessus.

## **5- Taux d'imposition 2019**

Présentation de l'Etat N°1259, notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.**

## **6- Vote des subventions**

- ADMR proposée 220 €
- Comités des fêtes proposée 305 €
- Comités des fêtes subvention exceptionnelle « Rêve de cirque » proposée 300 €
- Loisirs et rencontres proposée 100 €
- Sou des écoles proposée 480 € (48 enfants x 10 €)
- Natation école proposée 400 €
- Cantine/garderie proposée 2200 €

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les subventions pour 2019.**

## **7- CC Dombes – Rapport de la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 25 février 2019.

Ainsi que le précise le rapport de cette CLECT, elle s'est prononcée sur deux points :

- Répartition des Attributions de Compensation versées au titre du transfert de la compétence voirie entre fonctionnement et investissement,
- Evaluation des charges transférées au titre de la crèche de Neuville les Dames.

**Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur le rapport de la CLECT avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le montant des Attributions de Compensation.**

## **8- Construction nouvelle Ecole – Assurance Dommages Ouvrage**

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école et suite au démarrage des travaux, une assurance dommages ouvrage (DO) est à retenir. Trois assurances nous ont transmis leurs devis.

- MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France) : cotisation TTC de 8 069 €
- MAF (Mutuelle des Architectes Français) : cotisation TTC de 13 000.22 €
- SMACL Assurances (Assurance du Crédit Agricole Centre-Est) : cotisation TTC de 11 676.25 €

Une option Tous risques chantier (TRC) a également été transmise :

- MAIF (Mutuelle assurance des instituteurs de France) : cotisation TTC de 2 117.13 €
- MAF (Mutuelle des Architectes Français) : cotisation TTC de 2 401.72 €
- SMACL Assurances (Assurance du Crédit Agricole Centre-Est) : cotisation TTC de 3 564.43 €

**Les conseillers municipaux sont appelés à choisir une assurance dommages ouvrage (DO) pour la construction de l'école et se prononcer sur l'assurance Tous risques chantier (TRC)**

## **9- Sauvegarde informatique**

Un audit consistant à l'évaluation des risques liés à l'environnement informatique, portant sur la conservation de données, a été réalisé courant novembre 2018. Suite à cet audit diverses sociétés proposent la mise en place d'une solution de sauvegarde informatique:

- Rex Rotary, comprenant une prestation de service sur 5 ans incluant la mise à disposition du matériel, le déploiement, le paramétrage et l'assistance, pour un coût de 84 € HT par mois
- Adeli, pour un coût de 50 € HT par mois avec une première sauvegarde de 70 € HT
- Konica Minolta business, pour un coût de 70 € HT par mois

**Les conseillers municipaux sont appelés à choisir un prestataire pour la sauvegarde informatique.**

## **10- Urbanisme - « Clos Romarin » logements aidés**

Dans le cadre de la construction du lotissement « Le Clos Romarin » et des préconisations du PLU (Plan local d'urbanisme), ARVE Lotissements sollicite le Conseil municipal afin d'obtenir l'autorisation pour réaliser une opération de PSLA ( prêt social location-accession) en partenariat avec Ain Habitat (bailleur social). Monsieur le Maire précise que cette mesure concerne 1 lot de 3 maisons.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur la mise en place d'une opération de PSLA ( prêt social location-accession) ou de maintenir la construction pour du locatif social sur le lotissement « Le Clos Romarin ».**

### **c/ Questions diverses et informations**

- **Elections européennes** : Un Tour qui se déroulera le Dimanche 26 Mai 2019. Les permanences sont à définir.
- **Rêve de cirque** : Appel aux bénévoles pour l'organisation de la manifestation qui se déroulera le Dimanche 16 Juin 2019. .
- **Conseil** : Date du prochain conseil municipal à fixer. La date du Lundi 6 Mai 2019 est proposée.  
Rappel : En cas d'absence, une délégation de vote est recommandée.